

Service Hébergement

15 rue Lemerchier

80000 AMIENS

☎ 03.60.123.261

☎ 03.22.53.22.78

Nous vous souhaitons la bienvenue
à l'Hostellerie de la Sandrine

Les locaux

La chambre que vous occupez est meublée et dispose d'un réfrigérateur. Elle est équipée d'une salle d'eau avec WC.

Vous avez la possibilité de recevoir des appels téléphoniques au numéro suivant : 03.22.53.22....

Vous disposez d'une cuisine collective équipée pour la préparation de vos repas ainsi que d'une salle de vie comprenant une télévision, une bibliothèque et des jeux de société.

L'entretien de ces deux pièces communes et de votre chambre est de votre responsabilité.

Vous disposez d'un espace laverie qui fonctionne avec des jetons. Vous pouvez en acheter auprès des veilleurs animateurs. Nous vous proposons également le lavage de votre alèse réalisé par l'Agent de Service.

L'Hostellerie de la Sandrine est un lieu d'hébergement collectif qui occupe un ancien « Hôtel particulier » au 15 rue Lemerchier.

Il est composé de 19 chambres meublées individuelles permettant l'accueil de personnes seules ou de couples accompagnés ou non d'enfants.

L'Hostellerie de la Sandrine est un lieu d'accueil transitoire où vous bénéficiez d'un soutien, d'une écoute et d'un accompagnement dans vos différentes démarches.

L'équipe

Vous rencontrerez durant votre séjour :

- ♦ **Laurent DAMBRINE**, Responsable du Service Hébergement qui est garant du bon fonctionnement de l'établissement.
- ♦ **Ingrid CREPIN**, Conseillère en ESF
- ♦ **Audrey GLATZ**, Assistante sociale

qui seront chargées de vous accompagner dans la recherche de votre logement.

- ♦ **John PAYENNEVILLE**, Encadrant Technique qui s'occupe des réparations et de l'entretien des locaux à la charge de notre association.
- ♦ **Nicolas LEMOINE**, Agent de service qui assure le nettoyage des parties communes et des bureaux.
- ♦ **Laëtitia TOMACKI**, Régisseur social à qui vous réglerez votre participation aux frais d'hébergement
- ♦ **Mélina MERHANE**, **Stéphanie DA VEIGA SEMEDO**, **Nassim BHAROUNE**, **Sylvain VAILLANT** Veilleurs / Animateurs qui de 18h30 à

0h30 et le samedi matin favorisent un climat de convivialité et de sécurité.

Les conditions d'hébergement

A votre arrivée, nous avons signé ensemble un contrat d'hébergement et d'accompagnement qui comprend vos obligations envers

l'Association A.P.R.É.M.I.S mais également les prestations d'accompagnement que vous êtes en droit d'obtenir.

Lors de la remise des clefs, un état des lieux d'entrée a été réalisé. Il en sera de même à votre départ.

Votre hébergement est soumis au versement à votre accueil d'un dépôt de garantie de 120 € puis d'une participation mensuelle aux frais d'hébergement d'un montant déterminé selon votre composition familiale :

- 2,60 € par jour par adulte,
- 1,10 € par jour par enfant de moins de 18 ans,
- avec un maximum de 6,00 € par jour pour un ménage.

Cette participation mensuelle doit être payée à terme échu, contre un reçu signé, auprès du régisseur qui vous adresse un avis d'échéance. Le paiement du dépôt de garantie donne également lieu à un reçu. En fonction de l'état des lieux de sortie, ce dépôt de garantie réduit des frais résiduels pour l'Association A.P.R.É.M.I.S vous sera remboursé dans un délai de mois maximum.

Vous avez été informé des règles de vie précisées dans le règlement de fonctionnement affiché dans le hall d'accueil et annexé à ce livret.

Vous pouvez consulter votre dossier individuel relatif à votre accompagnement.

Votre hébergement est transitoire car notre mission est de vous aider à retrouver le plus rapidement possible un logement durable à votre nom. Le maintien de votre hébergement est donc conditionné à votre participation active à une recherche de logement. Cet hébergement ne pourra être maintenu en cas de refus de propositions de logement en contradiction avec le contrat d'hébergement et d'accompagnement signé avec vous.

Votre expression

Pendant votre séjour à l'Hostellerie de la Sandrine, vous avez la possibilité de vous exprimer sur votre hébergement et votre accompagnement et d'échanger avec les autres résidents et les membres de l'Association :

☞ En réunion des résidents

Vous êtes tenu(s) de participer à ces rencontres qui sont un moment de régulation et d'échanges sur la vie de l'Hostellerie, les difficultés éventuelles entre les résidents et l'organisation des activités de loisirs. Si cela est nécessaire, elles sont l'occasion de rappeler les conditions et obligations d'une cohabitation harmonieuse entre tous les résidents ainsi qu'avec l'équipe et le voisinage.

☞ En complétant l'enquête jointe au livret d'accueil

Cette enquête vous permet de transmettre vos remarques directement au Conseil d'Administration de l'association.